

Identification de l'hôpital  
 Grand Hôpital de Charleroi  
 Joseph, S Thérèse, IMTR, ND, RF

Patient : CHERIAT, ZOHRA  
 AVENUE DE WATERLOO 68  
 B-6000 CHARLEROI

avenue du Centenaire 73

061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

numéro I.N.A.M.I. : 7/10010/30/000

numéro BCE : 0894384837

numéro téléphone : 071/10.80.00

CHERIAT, ZOHRA

AVENUE DE WATERLOO 68

B-6000 CHARLEROI

numéro de facture : 214262383

date de facture : 31/08/2021

date d'envoi : 24/09/2021

numéro de dossier : 0004199117

date de naissance : 28/12/1962

numéro d'identité : 317/62122849848 (141/141)

date d'admission du : 6/08/2021

au : 6/08/2021

Communication:

Les prestations médicales (ou paramédicales) sont facturées par l'hôpital, le patient ne peut recevoir autre facture que celle établie par l'hôpital. Exceptionnellement, des facturations complémentaires, lesquelles les données ne sont pas encore disponibles au moment de l'expédition de la première facturation, les rectifications peuvent être envoyées plus tard au patient.  
 Pour des explications complémentaires ou demandes de plus de détails concernant les prestations : adressez-vous à votre mutuelle ou à l'hôpital.

Honoraires des prestataires	Stat.	Admission	Date	Code	Nbre	A charge de la mutuelité	A charge du patient	Supplément
(soins (médecins ou autres prestataires))	(1)			(4)			(2)	(3)
Honoraires remboursables								

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*  
 \*\*\*\*\*  
 \*\*\*\*\* \*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*  
 \*\*\*\*\*  
 \*\*\*\*\* \*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

T

						A charge de la mutualité	A charge du patient (2)	Supplément (3)
Honoraires entièrement à charge de la mutualité						7,24		
Honoraires partiellement à charge de la mutualité								
CONSULTATIONS ET VISITES								
ISACU, CIPRIAN	C	0017992515	6/08/21	102012	1	19,08	3,00	
Sous-total 1 - Honoraires des prestataires de soins						26,32	3,00	0,00
						A charge de la mutualité	A charge du patient (2)	Supplément (3)
Pharmacie : médicaments, parapharmacie, implants, dispositifs médicaux								
1. Médicaments								
Médicaments non remboursables								
FUCICORT LIPID CREME 30 G		0017992515	6/08/21	3007960	30		16,03	
2 Produits parapharmaceutiques								
PETIT PANSEMENT (3M)		0017992515	6/08/21	7799976	1		1,93	
COMPRESSE GAZE 05X5		0017992515	6/08/21	7799976	2		0,40	
Sous-total 2 - Pharmacie						0,00	18,36	0,00

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*  
 \*\*\*\*\*  
 \*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*  
 \*\*\*\*\*  
 \*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

	A charge de la mutualité	A charge du patient (2)	Supplément (3)
TVAUX	26,32	21,36	0,00
TOTAL à payer par le patient			21,36
solde à payer par le patient au compte :	BE74 7955 6816 9607	BIC : GKCCBEBB	21,36
	AVEC LA COMMUNICATION STRUCTUREE +++621/4262/38363+++		

- 1) Conventiionné (C) : le dispensateur est lié aux tarifs fixés dans une convention.  
Partiellement conventionné (PC) : le dispensateur est certains jours lié aux tarifs fixés dans la convention.  
Le dispensateur ou l'hôpital peuvent vous donner plus d'informations à ce sujet.  
Non conventionné (NC) : le dispensateur n'est pas lié aux tarifs fixés dans une convention.
- 2) La rubrique "A charge du patient" comprend les montants personnels prévus légalement, des montants pour des produits non-remboursables (rubrique pharmacie), des montants pour des prestations pour lesquelles l'assurance maladie n'intervient pas (rubrique honoraires) et des "autres montants" (rubriques "Frais divers" et "Autres fournitures") et montants entièrement à charge du patient pour lesquels la TVA est due (montants hors TVA)
- 3) Supplément : est facturé en plus du montant officiel des honoraires. Ces montants peuvent être facturés par des médecins non-conventiionnés ou partiellement conventionnés et sont entièrement à charge du patient.
- 4) Vous pouvez trouver la description complète de la prestation et ses tarifs de remboursement en introduisant le code de celle-ci dans la banque de données "Nomensoft" disponible sur le site web de l'INAMI : <http://www.inami.fgov.be>.

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

T

Modalités de paiement :

Toute somme due non payée dans les 15 jours de la date de réception de la facture sera majorée de plein droit et sans mise en demeure, d'une indemnité forfaitaire de 15% de la dite somme avec un minimum de 20 euros.  
Le montant majoré est productif d'intérêts de plein droit et sans mise en demeure au taux légal autorisé par la loi, chaque mois entamé étant considéré comme un mois complet.  
Toute somme due et non contestée par le Service Financier Patients qui ne serait pas remboursée au patient à l'issue d'une période de 2 mois à dater de la réclamation écrite lui donnera droit à une indemnité forfaitaire de 15% de la dite somme avec un maximum de 20 euros.  
En cas de litige, seuls les tribunaux de Charleroi sont compétents.

0 3

2 1 , 3 6

CHERIAT, ZOHRA  
AVENUE DE WATERLOO 68  
6000 CHARLEROI

T

B E 7 4 7 9 5 5 6 8 1 6 9 6 0 7

G K C C B E B B

GRAND HOPITAL DE CHARLEROI  
AVENUE DU CENTENAIRE 73  
6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

+ + + 6 2 1 / 4 2 6 2 / 3 8 3 6 3 + + +